



DEL_2025_116
 Secrétariat Général
 Nomenclature : 5.2.3

**ELECTION DU
 SECRETAIRE DE
 SEANCE**

Séance du 26 août 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six août à 09:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 20 août 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

Présents : 23

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme GITTON, M. BERNE, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

Représentés(es) : 10

M. AUZAS par M. SAEZ
 Mme BOUCHÉ par M. BLANC
 Mme PAGES par M. BERNE
 Mme JOUVE-LAVOLE par Mme BOUCLET
 Mme ROUBY par M. MARECHAL
 Mme AMALLOU par M. VIGLI
 M. MARROSU par Mme DESFONDS-FARJON
 M. MICHEL par Mme BOMPARD
 Mme FOURNIER par M. MORAND
 Mme ROCHE par Mme ARNAUD

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	23	33	25	0	8

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15,



DEL_2025_117
 Secrétariat Général
 Nomenclature : 5.2.3

SEANCE DU CONSEIL
 MUNICIPAL DU 23
 JUIN 2025 - PROCES-
 VERBAL -
 APPROBATION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six août à 09:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 20 août 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

Présents : 23

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme GITTON, M. BERNE, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M. PADUANO

Représentés(es) : 10

M. AUZAS par M. SAEZ
 Mme BOUCHÉ par M. BLANC
 Mme PAGES par M. BERNE
 Mme JOUVE-LAVOLE par Mme BOUCLET
 Mme ROUBY par M. MARECHAL
 Mme AMALLOU par M. VIGLI
 M. MARROSU par Mme DESFONDS-FARJON
 M. MICHEL par Mme BOMPARD
 Mme FOURNIER par M. MORAND
 Mme ROCHE par Mme ARNAUD

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	23	33	25	0	8

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L2121-23,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2025

DEL_2025_118
Ressources Humaines
Nomenclature : 4.5.1

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six août à 09:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 20 août 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

**FONCTION
PUBLIQUE
TERRITORIALE -
RESTAURATION DE
L'INDEMNITE DE
FONCTION, DE
SUJETION ET
D'EXPERTISE
(I.F.S.E.) EN CAS DE
CONGE DE MALADIE
ORDINAIRE**

Présents : 23

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme GITTON, M. BERNE, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

Représentés(es) : 10

M. AUZAS par M. SAEZ
Mme BOUCHÉ par M. BLANC
Mme PAGES par M. BERNE
Mme JOUVE-LAVOLE par Mme BOUCLET
Mme ROUBY par M. MARECHAL
Mme AMALLOU par M. VIGLI
M. MARROSU par Mme DESFONDS-FARJON
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par M. MORAND
Mme ROCHE par Mme ARNAUD

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	23	33	33	0	0

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2025

Il est proposé à l'Assemblée :

- de restaurer l'attribution de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise prévue dans le cadre du Régime Indemnitaire de la collectivité en cas de maladie ordinaire, à compter du 1^{er} janvier 2026,

- d'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions permettant l'actualisation de tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération,

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

DECIDE

- de supprimer les modalités d'attribution du régime indemnitaire en cas de congés de maladie ordinaire prévues à l'article II-2 du règlement d'application, à compter du 1^{er} janvier 2026, les autres termes du règlement d'application restant en vigueur.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Secrétaire de séance ,

Richard LORANDIN



Signé électroniquement par

: Anthony ZILIO

Date de signature :

01/09/2025

Qualité : Maire de Bollène



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2025

DEL_2025_119
Ressources Humaines
Nomenclature : 4.2.2

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six août à 09:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 20 août 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

**FONCTION
PUBLIQUE
TERRITORIALE -
RECOURS AUX
CONTRATS
D'APPRENTISSAGE
ET DE
PROFESSIONNALISA
TION (ADDITIF AUX
DELIBERATIONS
DEL_2021_131 DU 13
SEPTEMBRE 2021 ET
DEL_2023_106 DU 11
SEPTEMBRE 2023)**

Présents : 23

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme GITTON, M. BERNE, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

Représentés(es) : 10

M. AUZAS par M. SAEZ
Mme BOUCHÉ par M. BLANC
Mme PAGES par M. BERNE
Mme JOUVE-LAVOLE par Mme BOUCLET
Mme ROUBY par M. MARECHAL
Mme AMALLOU par M. VIGLI
M. MARROSU par Mme DESFONDS-FARJON
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par M. MORAND
Mme ROCHE par Mme ARNAUD

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	23	33	33	0	0

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code du travail, en particulier les articles L6211-1 et suivants et les articles D6211-2 et suivants,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2025

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'ouvrir la possibilité au recours à l'apprentissage et au contrat de professionnalisation pour l'ensemble des services de la collectivité dès la rentrée scolaire 2025,

- d'autoriser le Maire à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'apprenti(s) préparant un B.P.J.E.P.S. ou un D.P.J.E.P.S., quelle que soit la spécialité et pour l'ensemble des services.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis (C.F.A.) et les contrats de professionnalisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

DECIDE

- d'ouvrir la possibilité au recours à l'apprentissage et au contrat de professionnalisation pour l'ensemble des services de la collectivité dès la rentrée scolaire 2025,

- d'autoriser le Maire à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'apprenti(s) préparant un B.P.J.E.P.S. ou un D.P.J.E.P.S., quelle que soit la spécialité et pour l'ensemble des services.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2025

DEL_2025_120
Urbanisme
Nomenclature : 3.1.2

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six août à 09:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 20 août 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

**ENQUETE
PREALABLE A LA
DECLARATION
D'UTILITE PUBLIQUE
(D.U.P.) DU PROJET
DE L'ILOT RUE
ANATOLE FRANCE
ET ENQUETE
PARCELLAIRE
CONJOINTE EN VUE
DE L'ACQUISITION
DE PARCELLES -
SOLLICITATION DU
PREFET**

Présents : 23

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme GITTON, M. BERNE, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

Représentés(es) : 10

M. AUZAS par M. SAEZ
Mme BOUCHÉ par M. BLANC
Mme PAGES par M. BERNE
Mme JOUVE-LAVOLE par Mme BOUCLET
Mme ROUBY par M. MARECHAL
Mme AMALLOU par M. VIGLI
M. MARROSU par Mme DESFONDS-FARJON
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par M. MORAND
Mme ROCHE par Mme ARNAUD

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	23	33	25	0	8

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2025

Considérant que l'offre de logements porte sur la réhabilitation des parcelles cadastrées section BZ n° 88, n° 89 et n° 87 pour proposer 7 logements (6 T2 et 1 T3/duplex) dont 4 bénéficient d'un espace extérieur et l'aménagement du dernier étage de la parcelle cadastrée section BZ n° 90 (2 T2) dont un comporte deux espaces extérieurs,

Considérant que l'îlot « rue Anatole France » est composé des parcelles cadastrées section BZ n° 88 déjà propriété de la Commune, n° 90 sous convention avec l'E.P.F. (2022-2027) et enfin des parcelles cadastrées section n° 87 et n° 89 à acquérir,

Considérant l'utilité d'acquérir les parcelles privées cadastrées section BZ n° 87 et n° 89 (encastrées entre les parcelles cadastrées section BZ n° 88 et n° 90 et situées au n° 11 rue Anatole France et n° 6 bis rue Plan de Grignan) nécessaires au projet afin de disposer d'un tènement foncier homogène situé en cœur de ville et ainsi maîtriser l'ensemble du périmètre de l'opération de requalification du centre-ancien de Bollène dit « rue Anatole France »,

Considérant que l'acquisition dudit bien est porteuse de cohérence dans la stratégie d'aménagement impulsée par la commune et développée dans les orientations du Projet d'Aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) du P.L.U., pour redynamiser le centre-ancien,

Considérant que le coût prévisionnel d'acquisition des parcelles est estimé à 108 000€,

Considérant que le projet d'ensemble de l'aménagement est estimé à 1 700 000 €,

Considérant qu'il convient en conséquence d'acter le principe du lancement effectif d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.),

Considérant que la mise en œuvre de la procédure conduit notamment à solliciter le Préfet de Vaucluse pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la D.U.P. du projet « îlot rue Anatole France » et d'une enquête parcellaire conjointe, en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique l'opération de renouvellement et de redynamisation du centre-ville de Bollène et l'acquisition des parcelles cadastrées section BZ n° 87 et n° 89 nécessaires à sa réalisation,

Il est proposé à l'Assemblée :

- de solliciter le Préfet de Vaucluse pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet « îlot rue Anatole France » et d'une enquête parcellaire conjointe, en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique l'opération de renouvellement et de redynamisation du centre-ville de Bollène et l'acquisition des parcelles cadastrées section BZ n° 87 et n° 89 nécessaires à sa réalisation,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2025

DEL_2025_121
Urbanisme
Nomenclature : 3.5.3

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six août à 09:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 20 août 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

**CONVENTION
COMMUNE DE
BOLLENE /
COMMUNAUTE DE
COMMUNES RHONE
LEZ PROVENCE
(C.C.R.L.P.) RELATIVE
A LA MISE A
DISPOSITION D'UNE
PARTIE DE LA
PARCELLE SECTION
AT N° 168 POUR LA
CONSTRUCTION
D'UN NOUVEAU
POSTE DE POLICE
MUNICIPALE ET
D'UN CENTRE DE
SUPERVISION
URBAIN
INTERCOMMUNAL**

Présents : 23

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme GITTON, M. BERNE, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

Représentés(es) : 10

M. AUZAS par M. SAEZ
Mme BOUCHÉ par M. BLANC
Mme PAGES par M. BERNE
Mme JOUVE-LAVOLE par Mme BOUCLET
Mme ROUBY par M. MARECHAL
Mme AMALLOU par M. VIGLI
M. MARROSU par Mme DESFONDS-FARJON
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par M. MORAND
Mme ROCHE par Mme ARNAUD

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	23	33	26	0	7

RAPPORTEUR : M. ZILIO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2025

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :

M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

Pour(s) :

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M. PADUANO, Mme ROCHE

DECIDE

- d'adopter la convention de mise à disposition, à titre gracieux, à la commune de Bollène d'une partie de la parcelle cadastrée section AT n° 168, d'une superficie d'environ 650 m² (sous réserve du document d'arpentage à intervenir), appartenant à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.), pour la construction d'un nouveau poste de police municipale et d'un Centre de Supervision Urbain intercommunal,

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Secrétaire de séance ,

Richard LORANDIN



Signé électroniquement par

: Anthony ZILIO

Date de signature :

01/09/2025

Qualité : Maire de Bollène



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2025

DEL_2025_122
Urbanisme
Nomenclature : 3.2.2

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six août à 09:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 20 août 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

**CESSION A LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES RHONE
LEZ PROVENCE
(C.C.R.L.P.) -
PARCELLES
SECTION 0M N° 866,
N° 867 ET N° 868 -
DEVELOPPEMENT
DE LA ZONE
D'AMENAGEMENT
CONCERTEE (Z.A.C.)
PAN EUROPARC**

Présents : 23

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme GITTON, M. BERNE, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

Représentés(es) : 10

M. AUZAS par M. SAEZ
Mme BOUCHÉ par M. BLANC
Mme PAGES par M. BERNE
Mme JOUVE-LAVOLE par Mme BOUCLET
Mme ROUBY par M. MARECHAL
Mme AMALLOU par M. VIGLI
M. MARROSU par Mme DESFONDS-FARJON
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par M. MORAND
Mme ROCHE par Mme ARNAUD

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	23	33	33	0	0

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,



DELIBERATION ID : 084-218400190-20250826-DEL_2025_122-DE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

DECIDE

- d'accepter la vente amiable, au bénéfice de la Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence (C.C.R.L.P.), des parcelles cadastrées section 0M n° 866 et n° 867 sises chemin du Coucaou et de la parcelle 0M n° 868 située chemin du Grand Saint-Jean, d'une superficie totale de 4 569 m², pour un montant de 45 690,00 €.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Secrétaire de séance ,

Richard LORANDIN



Signé électroniquement par

: Anthony ZILIO

Date de signature :

01/09/2025

Qualité : Maire de Bollène



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2025

DEL_2025_123
Aménagement Voirie
Nomenclature : 8.8

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six août à 09:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 20 août 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

**TRAVAUX DE
TRAVERSEE DU LEZ
PAR UNE
CANALISATION
D'EAUX USEES -
CONVENTION DE
COOPERATION
VILLE DE BOLLENE /
SYNDICAT MIXTE DU
BASSIN VERSANT DU
LEZ (S.M.B.V.L.)**

Présents : 23

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme GITTON, M. BERNE, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

Représentés(es) : 10

M. AUZAS par M. SAEZ
Mme BOUCHÉ par M. BLANC
Mme PAGES par M. BERNE
Mme JOUVE-LAVOLE par Mme BOUCLET
Mme ROUBY par M. MARECHAL
Mme AMALLOU par M. VIGLI
M. MARROSU par Mme DESFONDS-FARJON
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par M. MORAND
Mme ROCHE par Mme ARNAUD

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	23	33	33	0	0

RAPPORTEUR : M. VIGLI

Vu le Code général des collectivités territoriales,



DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 août 2025

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention à passer avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (S.M.B.V.L.) en vue de travaux, par la Ville de Bollène, de pose d'une canalisation d'eaux usées passant sous le système d'endiguement du Lez actuellement en cours de réfection sous maîtrise d'ouvrage du S.M.B.V.L.,

- d'autoriser le S.M.B.V.L. à missionner les entreprises agréées et à déposer les dossiers permettant la modification des différentes autorisations administratives permettant ensuite à la Ville de réaliser les travaux qui lui incombent,

- d'approuver l'inscription des dépenses et des crédits correspondants au budget annexe de l'assainissement de la Ville, sur les exercices 2025 pour le dossier réglementaire et 2026 pour les travaux de fermeture provisoire du système d'endiguement,

- de mandater le Maire aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente délibération,

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

DECIDE

- d'adopter la convention à passer avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (S.M.B.V.L.) en vue de travaux, par la Ville de Bollène, de pose d'une canalisation d'eaux usées passant sous le système d'endiguement du Lez actuellement en cours de réfection sous maîtrise d'ouvrage du S.M.B.V.L.,

- d'autoriser le S.M.B.V.L. à missionner les entreprises agréées et à déposer les dossiers permettant la modification des différentes autorisations administratives permettant ensuite à la Ville de réaliser les travaux qui lui incombent,

- d'approuver l'inscription des dépenses et des crédits correspondants au budget annexe de l'assainissement de la Ville, sur les exercices 2025 pour le dossier réglementaire et 2026 pour les travaux de fermeture provisoire du système d'endiguement,



DEL_2025_124
Urbanisme
Nomenclature : 3.5.3

**MISE A DISPOSITION
D'UNE PARTIE DE LA
PARCELLE SECTION
OA N° 796 POUR UNE
INTERVENTION SUR
UN OUVRAGE GAZ
EXISTANT -
CONVENTION VILLE
DE BOLLENE /
SOCIETE NATRAN -
DELIBERATION N°
DEL_2024_183 -
AVENANT N° 1 -
ADOPTION**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six août à 09:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 20 août 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

Présents : 23

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme GITTON, M. BERNE, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

Représentés(es) : 10

M. AUZAS par M. SAEZ
Mme BOUCHÉ par M. BLANC
Mme PAGES par M. BERNE
Mme JOUVE-LAVOLE par Mme BOUCLET
Mme ROUBY par M. MARECHAL
Mme AMALLOU par M. VIGLI
M. MARROSU par Mme DESFONDS-FARJON
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par M. MORAND
Mme ROCHE par Mme ARNAUD

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	23	33	33	0	0

RAPPORTEUR : Mme DESFONDS-FARJON

Vu le Code général des collectivités territoriales,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2025

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire à passer avec la société NaTran afin de prolonger les délais de la mise à disposition, à titre gracieux, d'une partie de la parcelle cadastrée section OA n° 796, une surface d'environ 224 m², en vue de l'achèvement des travaux sur le poste de gaz positionné sur la parcelle cadastrée section ZA n° 4, soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 janvier 2026,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

DECIDE

- d'adopter l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire à passer avec la société NaTran afin de prolonger les délais de la mise à disposition, à titre gracieux, d'une partie de la parcelle cadastrée section OA n° 796, une surface d'environ 224 m², en vue de l'achèvement des travaux sur le poste de gaz positionné sur la parcelle cadastrée section ZA n° 4, soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 janvier 2026,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Secrétaire de séance ,

Richard LORANDIN



Signé électroniquement par

: Anthony ZILIO

Date de signature : 01/09/2025

01/09/2025

Qualité : Maire de Bollène



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2025

DEL_2025_125
Urbanisme
Nomenclature : 3.1.1

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six août à 09:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 20 août 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

**ACQUISITION
PROPRIETES DE LA
SOCIETE IMMALDI
ET COMPAGNIE -
PARTIE DES
PARCELLES
SECTION AN N° 207,
N° 208, N° 338 ET N°
339 SISES QUARTIER
SAINT-PIERRE SUD -
INCORPORATION A
LA VOIRIE
PUBLIQUE
COMMUNALE**

Présents : 23

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme GITTON, M. BERNE, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

Représentés(es) : 10

M. AUZAS par M. SAEZ
Mme BOUCHÉ par M. BLANC
Mme PAGES par M. BERNE
Mme JOUVE-LAVOLE par Mme BOUCLET
Mme ROUBY par M. MARECHAL
Mme AMALLOU par M. VIGLI
M. MARROSU par Mme DESFONDS-FARJON
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par M. MORAND
Mme ROCHE par Mme ARNAUD

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	23	33	33	0	0

RAPPORTEUR : Mme DESFONDS-FARJON

Vu le Code général des collectivités territoriales,



DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 août 2025

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

DECIDE

- d'acquérir, à titre gracieux, une partie des parcelles cadastrées section AN n° 207, n° 208, n° 338 et n° 339, soit une superficie totale de 289 m², appartenant à la Société IMMALDI ET COMPAGNIE et correspondant à une emprise ou à un élargissement nécessaire des rues Marcel Sargian et Joseph Mège, permettant ainsi leur incorporation automatique dans le domaine public communal.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Secrétaire de séance ,

Richard LORANDIN



Signé électroniquement par

: Anthony ZILIO

Date de signature :

01/09/2025

Qualité : Maire de Bollène



DEL_2025_126
Urbanisme
Nomenclature : 8.3

**RESTRUCTURATION,
ELARGISSEMENT ET
RENOVATION DES
RUES JOSEPH MEGE
ET MARCEL
SARGIAN -
CONVENTION
COMMUNE DE
BOLLENE / SOCIETE
IMMALDI ET
COMPAGNIE
RELATIVE AU
FINANCEMENT ET
AU TRANSFERT
TEMPORAIRE DE
MAITRISE
D'OUVRAGE A LA
SOCIETE IMMALDI
ET COMPAGNIE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six août à 09:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 20 août 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

Présents : 23

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme GITTON, M. BERNE, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

Représentés(es) : 10

M. AUZAS par M. SAEZ
Mme BOUCHÉ par M. BLANC
Mme PAGES par M. BERNE
Mme JOUVE-LAVOLE par Mme BOUCLET
Mme ROUBY par M. MARECHAL
Mme AMALLOU par M. VIGLI
M. MARROSU par Mme DESFONDS-FARJON
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par M. MORAND
Mme ROCHE par Mme ARNAUD

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	23	33	32	1	0

RAPPORTEUR : M. VIGLI



DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 août 2025

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours au nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés,

Contre :

M. MALAPERT

Pour(s) :

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M. PADUANO, Mme ROCHE

DECIDE

- d'adopter la convention de financement et de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la société IMMALDI ET COMPAGNIE, laquelle prévoit notamment de désigner la société IMMALDI ET COMPAGNIE comme maître d'ouvrage unique, à titre temporaire, pour les travaux de restructuration, d'élargissement et de rénovation des rues Joseph Mège et Marcel Sargian, ainsi que la répartition financière de cette opération entre les deux co-contractants, la société IMMALDI ET COMPAGNIE et la Commune de Bollène.



DEL_2025_127
 Secrétariat Général
 Nomenclature : 5.3.6

**COMMISSION
 LOCALE DE L'EAU
 DU LEZ (C.L.E.) -
 ELECTION D'UN
 REPRESENTANT DE
 LA COMMUNE**

Séance du 26 août 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six août à 09:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 20 août 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

Présents : 23

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme GITTON, M. BERNE, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

Représentés(es) : 10

M. AUZAS par M. SAEZ
 Mme BOUCHÉ par M. BLANC
 Mme PAGES par M. BERNE
 Mme JOUVE-LAVOLE par Mme BOUCLET
 Mme ROUBY par M. MARECHAL
 Mme AMALLOU par M. VIGLI
 M. MARROSU par Mme DESFONDS-FARJON
 M. MICHEL par Mme BOMPARD
 Mme FOURNIER par M. MORAND
 Mme ROCHE par Mme ARNAUD

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	23	33	25	0	8

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L212-4 et R212-29 à R212-31,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2025

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'élire

Candidature : M. Aimé BERBIGUIER

A l'Unanimité des membres présent, le vote a lieu à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :

M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, M. MICHEL,
Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

Pour(s) :

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme
ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M.
RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON,
Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M.
MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M PADUANO, Mme ROCHE

DECIDE

- de déclarer élu en qualité de représentant de la commune au sein du collège des
collectivités territoriales de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du Lez :

- M. Aimé BERBIGUIER

Secrétaire de séance ,

Richard LORANDIN



Signé électroniquement par

: Anthony ZILIO

Date de signature :

01/09/2025

Qualité : Maire de Bollène